

DECISION N°2024-011
portant délégation de signature de Madame Lindsay FUSFELD en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA)

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2021-094 du 27 mai 2021 portant nomination et délégation de signature de Madame Lindsay FUSFELD en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) ;

DECIDE

Article 1er : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Madame Lindsay FUSFELD, archiviste, déléguée à la protection des données personnelles et PRADA, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, les actes et documents nécessaires à la bonne réalisation de sa mission, exceptés des engagements de dépenses.

Article 2 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée à l'intéressée et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.